

RAPPORT DE CLASSEMENT EUROPEEN N° RA15-0042 DE REACTION AU FEU SELON LA NORME EUROPEENNE NF EN 13501-1+A1:2013

Notification par l'état français auprès de la Commission Européenne sous le n° 0679

Normes Produit

NF EN 14782:2006 « Plaques métalliques autoportantes pour couverture, bardages extérieur et intérieur et cloisons - Spécification de produit et exigences »

NF EN 14783:2013 « Tôles et bandes métalliques totalement supportées pour couvertures, bardages extérieur et intérieur - Spécification de produit et exigences »

A la demande de :	AC&CS SCRL Boulevard de Colonster 4000 LIEGE BELGIQUE
Marque(s) commerciale(s) :	Granite® Rain HDX
Usine(s) de production :	L'usine de production figure dans le rapport d'essais associé
Description sommaire :	Tôles métalliques (description détaillée au paragraphe 2)
Date du rapport :	25 février 2015

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 3 pages.

1. Introduction

Ce rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux procédures données dans la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

2. Description du produit

Tôle d'acier revêtue sur les deux faces d'un primaire à base de résine polyuréthane sans chrome VI (30 µm) et d'une peinture de finition à base de résine polyuréthane sans chrome (30 µm).

Epaisseur minimale nominale de tôle : 0,465 mm.

Coloris : divers (à l'exception des peintures métallisées).

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du classement

3.1 Rapports d'essais

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	Identification de l'essai	N° du rapport d'essai d'extension	Méthode d'essai
CSTB	AC&CS SCRL Boulevard de Colonster 4000 LIEGE BELGIQUE	ES541140666	RA15-0042	NF EN 13823:2002 NF EN ISO 1716:2002

3.2 Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats	
				Paramètres continus Moyennes	Paramètres conformité
NF EN 13823	Granite® Rain HDX	3	FIGRA _{0,2MJ} (W/s)	10,9	-
			FIGRA _{0,4MJ} (W/s)	9,5	-
			LFS	-	Non atteint
			THR _{600s} (MJ)	1,4	-
			SMOGRA(m ² /s ²)	0,0	-
			TSP _{600s} (m ²)	27,0	-
			Gouttelettes ou particules enflammées	-	Aucune
NF EN ISO 1716	Composant non substantiel externe (primaire + finition pour les 2 faces)	3 (par constituant)	PCS (MJ/m ²)	1,8	-
	Produit dans son intégralité (cas défavorable)	-	PCS (MJ/kg)	1,0	-

Le (-) signifie : non applicable

4. Classement et domaine d'application

4.1 Référence du classement

Le classement est prononcé suivant l'article 11.8.2 de la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

4.2 Classement

Comportement au feu
A1

Classement : A1

4.3 Domaine d'application

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Le produit décrit au paragraphe 2.
- Une épaisseur nominale de tôle d'acier $\geq 0,465$ mm.
- Des coloris divers non métallisés (primaire polyuréthane sans chrome VI 30 μm + finition polyuréthane sans chrome 30 μm) sur les deux faces.

5. Limitations

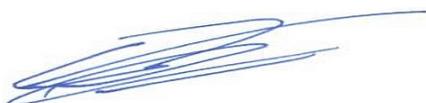
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit. Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de performance du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre du Règlement européen sur les Produits de Construction (règlement UE n° 305/2011).

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.

Champs-sur-Marne, le 25 février 2015

Le Rédacteur du Rapport



Olivier BRAULT

**Le Chef du Pôle
Réaction au Feu**



Gildas CREACH

.....FIN DU RAPPORT DE CLASSEMENT